

# Lettre aux infirmières, IBODE, puéricultrices, IADE

Un débat a lieu actuellement au Sénat sur la suppression de la catégorie active du personnel infirmier. Le gouvernement veut nous retirer la possibilité de partir à 55 ans en retraite, et nous priver de la bonification d'un an de cotisation supplémentaire pour 10 ans travaillés.

La ministre présente ce recul comme la conséquence de la reconnaissance de nos études dans le cadre du LMD (Licence, Master, Doctorat). C'est selon elle, le prix à payer pour le passage en catégorie A et la revalorisation salariale qui l'accompagne.

Autre argument : Les conditions d'exercice de notre métier seraient aujourd'hui moins pénibles, du fait d'une amélioration des conditions de soins et du développement de l'ambulatoire. La notion de pénibilité serait donc périmée. Cela est totalement l'opposé de ce que nous vivons au quotidien dans nos services de soins, où la pénurie organisée de personnel, l'accélération des cadences de soin et les objectifs de rentabilité toujours plus pressants provoquent une dégradation importante de nos conditions de travail. Le passage en catégorie A ne va certainement pas rendre notre métier moins pénible.

Pour SUD, on ne peut pas rançonner la pénibilité contre la reconnaissance salariale, ainsi que notre droit à la retraite contre 9 années supplémentaires de travail. Ignorer la pénibilité dans nos métiers, c'est ignorer nos métiers, ignorer le personnel soignant et les patients, et l'hôpital dans son ensemble. Défendre le personnel de la fonction publique hospitalière, c'est défendre l'hôpital et les soins qui y sont réalisés.

Ne nous trompons pas. Ce changement pour les futures retraites ne s'arrêtera pas aux IDE mais risque de faire boule de neige et toucher rapidement les AS et les AP.

Plus largement, cette réforme s'inscrit dans l'offensive générale du gouvernement contre les retraites, pour faire travailler tout le monde plus tard et plus longtemps. Ce n'est pas la retraite à 60 ans que l'on veut imposer aux infirmier(e)s, mais bien la retraite à 62, 63, voire 64 ans, puisque c'est bien ce projet qui est dans les cartons pour le régime général des retraites sur lequel on veut nous aligner.

9 ans de notre vie. Est-ce un prix acceptable pour une reconnaissance qui devrait aller de soi ?

Réagissons maintenant, ensemble. Il est encore temps. Les IADE sont en mouvement depuis le 11 mars 2010 pour différents points dont celui de la catégorie active et de la disparition de la reconnaissance de la pénibilité et d'autres revendications propres à leur spécialité. Rejoignons-les dans ce combat qui nous concerne tous.

## **Les revendications du syndicat SUD portent sur :**

- *Le retrait du projet d'article de loi supprimant la catégorie active aux IDE, infirmiers spécialisés, manipulateurs-radio, personnels de rééducation, et encadrement.*
- *Le maintien et l'extension du droit à la retraite à 55 ans.*
- *Le maintien des bonifications d'années (1 année pour chaque dizaine d'années travaillées).*
- *L'ouverture de nouvelles négociations sur la situation des personnels paramédicaux.*
- *L'exclusivité d'exercice garantie aux spécialisations, notamment d'infirmier anesthésiste.*

Plus d'infos sur le mouvement sur notre site

<http://sudsantesociaux35.org>